

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 26 novembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Éleine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

18-11-703

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-11-704

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

18-11-705

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
12 NOVEMBRE 2018**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 novembre 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 12 novembre 2018 avec les modifications aux résolutions numéros 18-11-674, 18-11-676 et 18-11-698.

ADOPTÉE.

18-11-706

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 146-4 MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 146**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 146-4 afin de modifier l'article 5 du règlement 146 relativement à la circulation des véhicules tout terrain sur le territoire de la Ville et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-11-707

**DÉLÉGUER MADAME GABRIELLE BRISEBOIS CONSEILLÈRE AU SOUPER DE NOËL DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de déléguer la conseillère madame Gabrielle Brisebois, au Souper de Noël des personnes handicapées qui se tiendra à la salle du Coeur-Immaculée-de-Marie à Mont-Laurier, le samedi 8 décembre 2018.

Ses dépenses, s'il y a lieu, lui seront remboursées sur production des pièces justificatives, en vertu du règlement numéro 15 et ses amendements, selon les disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE.

18-11-708

**ADHÉSION DE LA VILLE À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE POUR L'ANNÉE 2018-2019**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de renouveler l'adhésion de la Ville à Carrefour action municipale et famille pour l'année 2018-2019.

De nommer madame la conseillère Gabrielle Brisebois, représentante de la Ville au sein de cet organisme.

D'autoriser la trésorière à acquitter les frais d'adhésion au montant de 229 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

18-11-709

**PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - 8157-02-8737**

CONSIDÉRANT que la Ville a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville, pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées jusqu'à la saisie immobilière de l'immeuble dans le dossier portant le numéro 8157-02-8737.

ADOPTÉE.

18-11-710

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-FIN-18-02 POUR LE SERVICE DE TÉLÉPHONIE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour le service de téléphonie, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 14 novembre 2018 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-FIN-18-02;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes:

Télébec inc.	497,16 \$
Vidéotron	527,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur Jean-François Gagnon, technicien en informatique, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adjuger à Télébec inc. la soumission VML-FIN-18-02 pour le service de téléphonie, au prix de 497,16 \$ par mois plus les taxes applicables, pour 5 ans de décembre 2018 à décembre 2023, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

De plus, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE.

18-11-711

**DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL DÉSORMEAUX, EMPLOYÉ AU MODULE QUALITÉ DU MILIEU**

CONSIDÉRANT la demande de départ à la retraite de monsieur Michel Désormeaux reçue le 20 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter la demande de départ à la retraite de monsieur Michel Désormeaux à titre d'opérateur machinerie lourde au Module qualité du milieu, effective le 15 décembre 2018.

Le conseil municipal remercie monsieur Désormeaux pour les 26 années, dont 13 à titre d'employé permanent, de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne et heureuse retraite.

ADOPTÉE.

18-11-712

**PERMANENCE DE MADAME ISABELLE ST-JEAN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche de madame Isabelle St-Jean, à titre de conseillère en communication lors de la séance du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT que madame Isabelle St-Jean est entrée en fonction le 28 mai 2018 et était assujettie à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général émise en date du 21 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, de confirmer la permanence de madame Isabelle St-Jean, à titre de conseillère en communication, en date du 26 novembre 2018.

ADOPTÉE.

18-11-713

**SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 16 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE MONT-LAURIER (CSN) – L'ABOLITION DU POSTE ACHETEUR-INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET LA CRÉATION D'UN POSTE D'URBANISTE**

CONSIDÉRANT les discussions entourant l'entente entre le syndicat et l'employeur relativement à l'abolition du poste acheteur-inspecteur en bâtiment et la création d'un poste d'urbaniste;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, que le conseil municipal autorise le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente numéro 16 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN), visant l'abolition du poste acheteur-inspecteur en bâtiment et la création d'un poste d'urbaniste.

ADOPTÉE.

18-11-714

**SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 17 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE MONT-LAURIER (CSN) – POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT les discussions entourant l'entente entre le syndicat et l'employeur relativement au poste de secrétaire au Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, que le conseil municipal autorise le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente numéro 17 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN), visant le poste de secrétaire au Service des ressources humaines.

ADOPTÉE.

18-11-715

**P.I.I.A. - PROJET D'AFFICHAGE MODIFIÉ AU 358, RUE DU PONT**

CONSIDÉRANT le projet d'affichage modifié présenté par Gestion Denis Langevin relativement à la propriété située au 358, rue du Pont, sur les lots 3 049 330 et 4 472 132 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-435, qui consiste à modifier l'affichage sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le plan Élévation – Façade, réalisé par Robert Ledoux, architecte, en date du 25 octobre 2018 illustre une nouvelle proposition d'affichage;

CONSIDÉRANT que les enseignes en vitrine ont été retirées;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une enseigne d'identification pour le nouveau commerce Centre Hi-Fi;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite que les couleurs des matériaux utilisés sur le bâtiment s'harmonisent entre elles;

CONSIDÉRANT que le projet répond à l'ensemble des objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 novembre 2018, portant le numéro 18-11-174;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accepter le projet d'affichage modifié relativement à la propriété située au 358, rue du Pont, conditionnellement à ce que le pourtour de l'enseigne Informatique DL soit en canexel blanc.

ADOPTÉE.

18-11-716

**P.I.I.A. - PROJET DE FENESTRATION ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT AU 328, RUE DE LA MADONE**

CONSIDÉRANT le projet de fenestration présenté par A.J. Environnement et N. Sigouin infra-conseil relativement à la propriété située au 328, rue de la Madone, sur les lots 5 583 616 et 5 583 615 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-425, qui consiste à remplacer les fenêtres et certaines portes du bâtiment principal ainsi que d'aménager une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que le projet vise l'établissement d'un commerce de services professionnels dans un bâtiment existant au centre-ville;

CONSIDÉRANT que la phase 1 du projet consiste à remplacer les fenêtres par des fenêtres en PVC blanc et certaines portes par des portes recouvertes d'aluminium bourgogne;

CONSIDÉRANT que des fenêtres en PVC noir seraient également acceptées parce que celles-ci ajouteraient une plus-value au projet;

CONSIDÉRANT que les éléments remplacés respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement proposée est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 novembre 2018, portant le numéro 18-11-170;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'accepter le projet de fenestration en PVC blanc ou noir et certaines portes en aluminium bourgogne ainsi que l'aménagement de l'aire de stationnement relativement à la propriété située au 328, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté et proposé.

ADOPTÉE.

18-11-717

**P.I.I.A. - PROJET DE FENESTRATION AUX 744-750, RUE DE LA MADONE**

CONSIDÉRANT le projet de fenestration présenté par Miles Carleton et Heike Godecke relativement à la propriété située aux 744-750, rue de la Madone, sur le lot 3 050 151 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-410, qui consiste à remplacer certaines fenêtres par un modèle qui s'apparente au modèle existant;

CONSIDÉRANT que les éléments remplacés ne possèdent pas de caractéristiques architecturales à conserver;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 novembre 2018, portant le numéro 18-11-171;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accepter le projet de fenestration relativement à la propriété située aux 744-750, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

18-11-718

**P.I.I.A. - PROJET DE FENESTRATION AU 654, RUE DE LA MADONE**

CONSIDÉRANT le projet de fenestration présenté par Conférence St-Vincent de Paul de Mont-Laurier relativement à la propriété située au 654 rue de la Madone, sur le lot 3 050 149 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-439, qui consiste à ajouter une nouvelle fenêtre au deuxième étage de l'élévation gauche du bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette fenêtre vise à créer une ouverture vers l'extérieur pour un espace bureau;

CONSIDÉRANT que des vérifications ont été faites pour s'assurer du respect du projet relativement aux exigences concernant les façades de rayonnement;

CONSIDÉRANT que cette fenêtre sera très peu visible de la rue;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 novembre 2018, portant le numéro 18-11-172;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter le projet de fenestration relativement à la propriété située au 654, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

18-11-719

**P.I.I.A. - PROJET DE RÉNOVATION (GALERIE) AUX 191-193, RUE DE LA MADONE**

CONSIDÉRANT le projet de rénovation (galerie) présenté par Roxane Paquette relativement à la propriété située aux 191-193, rue de la Madone, sur le lot 3 049 682 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-425, qui consiste à aménager une galerie;

CONSIDÉRANT que les matériaux utilisés sont du bois teint de la même couleur que celui sur le bâtiment, de l'aluminium noir et du verre trempé;

CONSIDÉRANT que la galerie proposée s'intègre adéquatement au style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'ouverture sur le bâtiment est une porte-fenêtre et que la galerie augmentera le niveau de sécurité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 novembre 2018, portant le numéro 18-11-173;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter le projet de rénovation (galerie) relativement à la propriété située aux 191-193, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

18-11-720

**DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR TRANSFORCE TFI2 S.E.C./TFI TRANSPORT 2 L.P. DANS LA ZONE CP-829**

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par Transforce TFI2 S.E.C./TFI Transport 2 L.P. pour agrandir la zone H-321, à même la zone CP-829, sur une superficie de 26,6 mètres carrés, sur le lot 6 267 389 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CP-829;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser un bâtiment accessoire à l'habitation existant situé en partie dans la CP-829;

CONSIDÉRANT que le nouveau propriétaire du lot 6 267 389 ne s'oppose pas à la demande;

CONSIDÉRANT que selon les plans soumis par Transport TFI 2 S.E.C. / TFI Transport 2 L.P. lors de la demande de permis pour l'aménagement de leur terrain, aucune activité commerciale n'est prévue sur la portion du site visée par la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 novembre 2018, portant le numéro 18-11-169;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par Transforce TFI2 S.E.C./TFI Transport 2 L.P. pour agrandir la zone H-321, à même la zone CP-829, sur une superficie de 26,6 mètres carrés, dans la zone CP-829.



Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

18-11-721

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 134-47**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 134-47 afin d'amender les limites des zones IA-624 et IA-629, les grilles des usages et normes dans les zones VA-103, CP-460 et VA-816 ainsi que les articles 116 et 117.2 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-11-722

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-47 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR MODIFIER LES LIMITES DES ZONES IA-624 ET IA-629, LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DANS LES ZONES VA-103, CP-460 ET VA-816 AINSI QUE LES ARTICLES 116 ET 117.2**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-47 intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 134 afin de modifier les limites des zones IA-624 et IA-629, les grilles des usages et normes dans les zones VA-103, CP-460 et VA-816 ainsi que de modifier les articles 116 et 117.2*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-47, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 20 décembre 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 00.

ADOPTÉE.

18-11-723

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 04 ET  
ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU CONTRAT  
VML-G-17-26 - DE GÉNIE CIVIL EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, en date du 12 novembre 2018, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 04 et à l'acceptation provisoire des ouvrages du contrat VML-G-17-26 pour les travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de procéder, conformément à la recommandation de madame Diotte, en date du 12 novembre 2018, à l'approbation du certificat de paiement numéro 04, en regard du contrat VML-G-17-26 pour les travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural, au montant de 122 983,63 \$ plus les taxes applicables, et à l'acceptation provisoire des travaux exécutés par Lacelle & Frères, depuis le 12 novembre 2018.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Lacelle & Frères.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 301 et 313.

ADOPTÉE.

18-11-724

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 04 ET  
ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU CONTRAT VML-G-17-  
27 - PAVAGE EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, en date du 12 novembre 2018, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 04 et à l'acceptation provisoire des ouvrages du contrat VML-G-17-27 pour les travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de procéder, conformément à la recommandation de madame Diotte, en date du 12 novembre 2018, à l'approbation du certificat de paiement numéro 04, en regard du contrat VML-G-17-27 pour les travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural, au montant de 94 633,28 \$ plus les taxes applicables, et à l'acceptation provisoire des travaux exécutés par Pavage Wemindji inc., depuis le 12 novembre 2018.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavage Wemindji inc.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 301, 313 et au projet A18-420.

ADOPTÉE.

18-11-725

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 06 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU CONTRAT VML-G-17-17 - PAVAGE DE BÉTON BITUMINEUX DANS DIFFÉRENTES RUES ET CHEMINS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, en date du 12 novembre 2018, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 06 et à l'acceptation provisoire des ouvrages du contrat VML-G-17-17 pour les travaux de pavage de béton bitumineux dans différentes rues et chemins de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de procéder, conformément à la recommandation de madame Diotte, en date du 12 novembre 2018, à l'approbation du certificat de paiement numéro 06, en regard du contrat VML-G-17-17 pour les travaux de pavage de béton bitumineux dans différentes rues et chemins de la Ville, au montant de 10 908,59 \$ plus les taxes applicables, et à l'acceptation provisoire des travaux exécutés par Pavage Wemindji inc., depuis le 12 novembre 2018.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavage Wemindji inc.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 304, 305, 303 et A-63.

ADOPTÉE.

18-11-726

**MODIFICATION DU NIVEAU D'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DE L'ÉGLISE NORD, CONTRAT VML-G-18-16**

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens du quartier résidentiel donnant au bout du chemin de l'Église Nord par la rue Fernand-Chamard pour améliorer l'entretien d'hiver du chemin entre la 7<sup>e</sup> Rue et la rue Fernand-Chamard;

CONSIDÉRANT l'avis du Module qualité du milieu à l'effet que cette demande est justifiée;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit l'entretien suivant pour le chemin de l'Église Nord :

Chemin de l'Église Nord – entretien prévu au contrat (longueur totale 2,300 km)				
Tronçon	Longueur	Niveau	Prix unitaire	Cout
Entre le boulevard des Ruisseaux et la 7 <sup>e</sup> Rue	0.650 km	2B	5 800 \$	3 770 \$
Entre la 7 <sup>e</sup> Rue et la rue Fernand-Chamard	0.580 km	3	3 200 \$	1 856 \$
Au-delà de la rue Fernand-Chamard	1.070 km	3	3 200 \$	3 424 \$
<b>Cout total :</b>				<b>9 050 \$</b>

CONSIDÉRANT la modification suivante pour l'entretien du chemin de l'Église Nord :

Chemin de l'Église Nord – entretien proposé (longueur totale 2,300 km)				
Tronçon	Longueur	Niveau	Prix unitaire	Cout

Entre le boulevard des Ruisseaux et la 7 <sup>e</sup> Rue	0.650 km	2B	5 800 \$	3 770 \$
Entre la 7 <sup>e</sup> Rue et la rue Fernand- Chamard	0.580 km	2B	5 800 \$	3 364 \$
Au-delà de la rue Fernand- Chamard	1.070 km	3	3 200 \$	3 424 \$
<b>Cout total :</b>				<b>10 558 \$</b>

CONSIDÉRANT que la modification proposée représente un cout supplémentaire annuel de 1 508 \$ plus les taxes applicables au contrat VML-G-18-16.

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuvé la modification proposée pour l'entretien d'hiver du chemin de l'Église Nord au cout supplémentaire annuel de 1 508 \$ plus les taxes applicables au contrat VML-G-18-16.

ADOPTÉE.

18-11-727

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-18-30 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture de produits pétroliers pour une période de 26 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 28 février 2021, qu'elles étaient reçues jusqu'au 14 novembre 2018 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-18-30;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Soumissionnaire	Huile légère à chauffage type no.2	Esence super sans plomb	Carburant diesel		Carburant diesel coloré	
			Type B (hiver)	Type D (été)	Hiver	Été
Location Louis-André Pelletier inc.	1,0038 \$	1,2716 \$	1,3234 \$	1,2601 \$	1,1589 \$	1,0728 \$
Energies Sonic inc.	1,0049 \$	1,2613 \$	1,3259 \$	1,2615 \$	1,0186 \$	0,9323 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT que des erreurs de calcul ont été constatées dans la soumission d'Energies Sonic inc. pour les diesels colorés d'hiver et d'été, rendant ces prix anormalement bas;

CONSIDÉRANT que vu cette erreur, ledit soumissionnaire a décidé de retirer son offre pour ces produits;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger la soumission VML-G-18-30 pour la fourniture de produits pétroliers, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, plus les taxes applicables, comme suit :

Location Louis-André Pelletier ltée :

- environ 75 000 litres d'huile à chauffage numéro 2, au prix unitaire de 1,0038 \$;
- environ 118 000 litres de carburant diesel de type B, au prix unitaire de 1,3234 \$;
- environ 60 000 litres de carburant diesel de type D, au prix unitaire de 1,2601 \$;
- environ 2 000 litres de carburant diesel coloré d'hiver et de carburant diesel coloré d'été, au prix unitaire de 1,1589 \$ et 1,0728 \$.

Énergies Sonic inc.:

- environ 73 000 litres d'essence super sans plomb, au prix unitaire de 1,2613 \$;

Les adjudicataires devront respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

18-11-728

**ENTÉRINER L'ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE SABLAGE DE LA CASERNE DE POMPIERS DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées par monsieur Mario Hamel, directeur du Service des incendies, à des fournisseurs pour le déneigement et le sablage de la caserne de pompier de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, qu'elles étaient reçues jusqu'au 5 octobre 2018 et ouvertes publiquement le même jour;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue, est la suivante :

Monsieur Jean-Guy Gauthier	725 \$
----------------------------	--------

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'entériner l'adjudication de la soumission pour le déneigement et le sablage de la caserne de pompier de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, au prix total de 725 \$, à monsieur Jean-Guy Gauthier à compter du 19 novembre 2018, sa soumission étant conforme.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements relatifs à ce contrat, en deux versements respectifs de 25 % et 75 %, payables les 15 décembre 2018 et 15 mars 2019.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-11-729

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire